



Contravention dans Paris vice de forme ?

Par **2fee**, le **03/09/2015** à **18:28**

bonjour,

sur l'avis de contravention pour non paiement du ticket de l'horodateur, le préposé a oublié d'indiquer le numéros de la rue... puis-je invoquer le vice de forme ?

Dans quel cas un PV pour non paiement du ticket horodateur est-il préjudiciable au contrevenant ?

Merci de votre réponse.

Par **le semaphore**, le **03/09/2015** à **20:15**

Bonjour

On se contrefiche du numéro de rue puisque toute la rue est en stationnement payant .

Par **2fee**, le **04/09/2015** à **05:23**

Merci.

donc il n'y a pas vice de forme, puisque a Paris tous les stationnements sont payant.
et sur l'autre point

Dans quel cas un PV pour non paiement du ticket horodateur est-il préjudiciable au "contrevenant"?

Bien a vous

Par **le semaphore**, le **04/09/2015** à **08:12**

[citation]Dans quel cas un PV pour non paiement du ticket horodateur est-il préjudiciable au "contrevenant"? [/citation]

Quand la redevance de stationnement est acquittée par perception d'un ticket horodateur ou autre justificatif correspondant à la tranche horaire valide d'autorisation de stationnement, alors que l'avis de contravention relève une infraction dans ce même délai.

Par **2fee**, le **04/09/2015** à **08:28**

A Paris comment prouver que l'on avait mis le ticket horodateur, puisqu'il n est pas nominatif?
merci

Par **le semaphore**, le **04/09/2015** à **09:00**

Bonjour

[citation]A Paris comment prouver que l'on avait mis le ticket horodateur, puisqu'il n est pas nominatif?

merci

[/citation]

La question a la quelle j'ai répondu , et donc l'infraction n'est pas l'absence d'affichage du ticket , mais le non acquittement.

Par **2fee**, le **04/09/2015** à **10:29**

ok, genial... c'est carré!

donc si l'on apporte un ticket horodateur payé à bonne date, et bonne heure, ou bien une plaque d'invalidité en règle (sur Paris cela exonère du paiement..). on peut contester la contravention...?

A vous lire...